

L'assurance habitation est une obligation

Vous devez souscrire une assurance habitation comprenant la responsabilité civile pour les dommages causés accidentellement à un tiers.

Votre responsabilité peut être engagée si un sinistre se déclare dans votre logement et cause des dégâts chez vous, chez vos voisins ou à l'immeuble. En l'absence d'assurance habitation, vous devrez indemniser vos voisins ou le bailleur pour des sommes pouvant être très importantes !

Nous vous rappelons que chaque année, vous devez transmettre à Alcéane votre nouvelle attestation d'assurance habitation.



Déposez votre attestation en ligne sur [Alceane.fr](#) ou l'appli *Mon Alcéane*



Un sinistre ? Je préviens immédiatement

Vol, incendie, tempête, choc de véhicule sur une résidence d'Alcéane.

Alcéane

- par mail au assu@alceane.fr
- par téléphone au **02 32 850 850**

et

votre assurance qui vous informera des démarches à réaliser en fonction du type de sinistre.

Alcéane OHF de la communauté urbaine Le Havre Seine Métropole • RCS 488 675 346 Le Havre • Conception : Direction communication • Photo : Freepik • Janvier 2026



Vos démarches lors d'un sinistre dans votre logement

Alcéane

444 avenue du Bois au Coq
CS 77006 - 76080 Le Havre cedex
[Alceane.fr](#)

Alcéane

1 Je trouve d'où vient la fuite pour couper l'eau

Si l'origine de la fuite est dans mon logement

- Je ferme l'arrivée d'eau au compteur.
- Je mets un récipient pour recueillir l'eau.
- J'éponge.
- Je n'utilise plus l'appareil à l'origine de l'écoulement.
- Je déplace les biens qui risquent de s'abîmer.

Si l'origine de la fuite est chez mon voisin

Je vais le voir et je lui propose les mêmes précautions que pour mon logement (voir ci-dessus).

Si l'origine de la fuite est dans les parties communes ou dans un logement vacant

Je préviens immédiatement Alcéane par téléphone au **02 32 850 850**



Déposez votre attestation en ligne sur [Alceane.fr](#) ou l'appli *Mon Alcéane*

2 J'appelle mon prestataire CED* pour réparer l'origine de la fuite

Votre prestataire CED est

ISERBA

Si j'habite ...

Le Havre (secteur rouge)
Octeville-sur-Mer
Fontaine-la-Mallet
Montivilliers
Epouville
Fontenay
Criquetot-l'Esneval
Saint-Jouin-Bruneval
Étretat
Yport
Sainte-Adresse

Je contacte **ISERBA** au

02 79 92 06 32

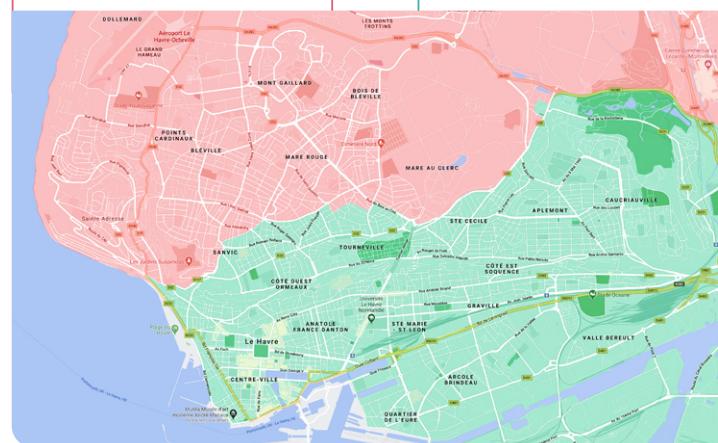
UNICIA

Si j'habite ...

Le Havre (secteur vert)
Octeville-sur-Mer
(Gallicaux Agapanthe)
Épouville (Héraclès)
Harfleur
Gonfreville-l'Orcher
Gainneville
Gournay
Angerville-l'Orcher
Sandouville
Honfleur
Deauville
Cabourg

Je contacte **UNICIA** au

02 32 73 60 59



* Contrat Entretien Dépannage

3 Je préviens mon assurance

Votre assurance gèrera le sinistre

- Elle vous indiquera avec qui vous devez remplir le constat.
- Elle enverra un expert, si nécessaire, pour évaluer les dégâts et définira qui engagera les travaux.
- Elle vous indemnisera quel que soit le responsable, à condition que la cause du sinistre soit garantie par votre contrat.

Avec l'indemnisation perçue par l'assurance, vous devrez réaliser les travaux indiqués par l'expert.

Les réparations mal ou non réalisées pourront être facturées lors de votre départ du logement.

Des travaux complémentaires pourront être faits par Alcéane à la demande de l'expert.

Notre équipe sera à vos côtés et vous accompagnera

- La rédaction du constat.
- La présence aux expertises organisées par votre assurance.
- La réalisation des travaux de réparation des dommages suivant les demandes de l'expert.